



HAL
open science

Rapport préliminaire de fouilles du secteur 3 à Halabiya-Zenobia (campagne 2009)

Samuel Provost

► **To cite this version:**

Samuel Provost. Rapport préliminaire de fouilles du secteur 3 à Halabiya-Zenobia (campagne 2009) : Zénobia 2009 : rapport préliminaire du secteur 3 (28 mai-13 juin). [Rapport de recherche] Université de Lorraine. 2009. hal-01292443

HAL Id: hal-01292443

<https://hal.science/hal-01292443>

Submitted on 23 Mar 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

Zénobia 2009 : rapport préliminaire du secteur 3 (28 mai-13 juin)

S. Provost (U. Nancy II, EA 1132 HISCANT)

La campagne 2009 du secteur 3 est la troisième menée sur cet îlot d'habitation situé dans les quartiers sud de la ville antique et choisi en raison de l'ampleur des vestiges d'époque islamique encore visibles en surface. Après un dégagement superficiel des structures apparentes, la campagne d'août 2008 avait établi la séquence stratigraphique générale du secteur grâce aux données recueillies dans six sondages limités ouverts dans différentes pièces du complexe : trois niveaux d'occupation ont ainsi été mis en évidence, séparés par des phases de destruction, de remblaiement et de récupération. L'objectif de la campagne 2009 était de reprendre l'étude de ces différents niveaux, et plus particulièrement du plus ancien (niveau 3), le seul susceptible d'appartenir à la ville antique tardive.

Synthèse

La fouille a repris sur deux zones principales, élargies de façon à permettre une meilleure étude en plan des vestiges du niveau 3 d'occupation. Au centre de l'îlot, les sondages S1 et S6 ont été étendus à l'ensemble des pièces correspondantes (PCE 2 et 1) et réunis grâce au démantèlement du mur (3004-3010) qui les séparait dans la dernière phase (niveau 1). Le nouvel espace de fouille en dégagement continu qui en résulte (S7, délimité par les murs 3003, 3005, 3006, 3007 et 3009) mesure approximativement 6,90 x 6,20 m. Son exploration reste inachevée, le niveau d'arrêt de la fouille correspondant au niveau 2 d'occupation mis en évidence en 2008. Elle a néanmoins confirmé la séquence stratigraphique générale reconnue précédemment tout en apportant de nouveaux éléments importants sur les activités domestiques des deux dernières phases d'occupation (1 et 2), permettant de préciser l'usage de certains espaces. Ces éléments suggèrent également une continuité certaine dans le plan des deux niveaux les plus anciens (2 et 3), sans bouleversement structurel, par opposition avec le dernier état qui ne conserve plus rien de l'édifice originel.

Parallèlement, l'exploration du sondage S3, dont les extensions successives ont porté les dimensions à 3,80 x 9,70 m, s'est poursuivie avec pour objectif l'étude des édifices situés le long de la voie qui limite hypothétiquement l'îlot vers le sud. La fouille a ici confirmé la séquence de destruction du mur d'adobe (3074) qui fermait la cour située en façade sud de l'habitat. Elle a montré que le seuil et les quelques vestiges d'une assise en basalte (3080) dégagés l'an passé délimitaient un nouvel espace domestique pourvu d'importantes installations, voire qu'ils correspondaient peut-être à la façade d'un autre édifice. Dans cette hypothèse, l'espace situé entre ces deux structures, d'une largeur de 3,80 m, est suffisant pour l'aménagement d'une voie. En l'absence, à la clôture de cette campagne, de tout niveau de circulation bien caractérisé, mais également de toute structure ou niveau d'occupation dans cet espace, les données de fouilles ne permettent pas d'infirmer ni de confirmer cette hypothèse.

Sondage S7

Le nouveau sondage S7 réunit les espaces correspondant aux pièces 1 et 2 du niveau 1 d'occupation. L'achèvement de l'exploration de ce dernier dans la PCE 1 n'a pas apporté de renseignements supplémentaires sur cet habitat le plus récent caractérisés par un mince sol d'un enduit argileux très bien conservé, et qui remonte sur une trentaine de centimètres le long des parois.

La reprise de la fouille dans la PCE 2 a en revanche confirmé que l'équivalent de ce sol n'existait que sur ses bordures, soit qu'il ait été totalement détruit par le creusement de fosses postérieures à l'abandon de l'habitat, soit, plus probablement, que lui ait été substitué dans cette pièce un sol argileux plus épais et plus grossier (3241). Deux fosses y étaient percées : l'une, dans

l'angle sud-est, est un dépôt de cendres assez profond (0,4 m environ). La seconde a servi à l'installation d'un four, enterré aux trois-quarts immédiatement au sud-est du seuil hypothétique (3010) d'une porte menant à la PCE 1. De taille modeste, avec un diamètre de 0,41 m pour une hauteur de 0,50 m, ce four était constitué de 5 épais colombins d'argile de diamètre décroissant, liés et posés sur un socle d'argile sur un radier de petites pierres. À la base de cette installation tronconique, sur le côté sud-ouest, s'ouvrait un orifice circulaire vers le conduit de tirage, long de 0,36 m, construit en fragments de briques de remploi, posées sur chant pour les parois puis entassés au-dessus en guise de couverture. Les parois internes du four portaient des traces de rubéfaction modérées et peu de cendres ou de suie. Elles étaient encore friables, l'argile n'ayant pas été suffisamment durcie par un usage répété. Le contenu du four avait été vidé avant son comblement par des pierres et de la terre lors de son abandon. Ces observations et le parfait état de conservation du four paraissent confirmer l'hypothèse d'une durée d'occupation limitée et d'un abandon soudain pour le niveau 1, dont il est la seule installation domestique retrouvée dans les PCE 1, 2 et 3.

Le démantèlement du mur 3004-3010, préliminaire à la poursuite de la fouille, a confirmé que les murs de la PCE 2 avaient fait l'objet d'un soin particulier lors de la construction de cet habitat. Tous les murs de l'îlot comportent, à des degrés divers, des matériaux en remploi (depuis le simple moellon de basalte jusqu'aux fragments de blocs architecturaux) dans leur soubassement, mais les murs 3004 à 3009, qui constituent les quatre parois de cette pièce centrale de l'îlot, se distinguent par la nature, les dimensions, et le rôle architectural de ces *spolia*. Une série de grands blocs de gypse bien dressés (jusqu'à 1 m de côté), présentant pour la plupart une feuillure ou un trou de goujon, ont en effet été posés sur chant à même le sol, pour servir d'armature au solin des murs. D'autres fragments de blocs en remploi et surtout des moellons de basalte ont ensuite été entassés et liés avec un mortier d'argile pour compléter l'épaisseur des murs nécessaires à leur élévation en briques crues. Les grands blocs de gypse appartiennent à un même monument probablement situé dans le voisinage de l'îlot.

Cet habitat du niveau 1 a été construit sur un remblai de nivellement procurant une base régulière au-dessus des couches de destruction des niveaux d'occupation antérieurs. Ces couches de démolition comportent de nombreux fragments d'adobe (bien visibles notamment dans la coupe Sud-Est de la PCE 1), qui confirment que cette technique de construction n'est pas réservée à la dernière phase. Mais on y trouve également des poches localisées d'un enduit de mortier de chaux, débité en fines plaquettes, lui complètement absent du niveau 1.

Le niveau 2 d'occupation n'a été mis au jour, en l'état actuel inachevé du dégagement, que dans l'angle nord-ouest de S7 (sous la moitié ouest de la PCE 2) : le parement nord du mur 3078 a été mis au jour ainsi qu'un autre mur (3229) qui lui est perpendiculaire, dans le prolongement ouest du mur 3035, avec lequel il partage des caractéristiques similaires (deux assises de petits moellons de basalte avec un simple mortier de terre). À leur jonction, ces murs ne sont plus conservés que sur une seule assise, en raison probablement d'un pillage de leurs matériaux par une grande tranchée de récupération mise en évidence dans la PCE 1 (3254). Ces différents murs, dont les sondages S2 et S4 de 2008 ont montré la poursuite respectivement vers l'est et le nord, esquissent en plan deux grandes pièces (PCE I à l'ouest, PCE II au sud) encore en usage au niveau 2 mais dont la construction remonte peut-être au niveau 3 d'occupation. C'est l'angle sud-est de la PCE I qui fournit désormais les vestiges les mieux conservés du niveau 2 : à un sol d'argile battue (3228) et de blocs de gypse en remploi (3235) utilisés comme une sorte de dallage discontinu est associé un seuil (3236, également en gypse) dans le mur 3229, sur lequel a été retrouvé un petit objet ornemental de métal (broche ?). La couche de destruction (3221) recouvrant le sol comportait une quantité appréciable de céramique et deux petites pierres (basalte) polies et percées d'un trou, qui pourraient faire office de pesons, ainsi qu'un petit mortier creusé dans un bloc cylindrique de gypse. Après sa destruction, ce niveau connut une nouvelle occupation, probablement temporaire, à en juger par la nature des vestiges correspondant : une petite fosse cendreuse, un unique trou de poteau renforcé avec de petites pierres de calage et dans lequel a été trouvé un fragment de bois, ainsi qu'un petit muret grossier (2313), très mal conservé. Ce niveau intermédiaire d'occupation 2' est peut-être à mettre en rapport avec la poche cendreuse trouvée dans le remblai de la PCE 2 en 2008.

Le niveau 2 d'occupation constitue dans le sondage 7 le niveau d'arrêt de la fouille : le niveau 3, caractérisé par le dallage fragmentaire de la PCE II, retrouvé en 2008 sous la PCE 2 (3071) et plus à l'est dans le sondage S2 de la PCE 5, n'apparaît pour l'instant que sous la forme d'une surface de galets au fond d'une fosse de récupération le long du mur 3229. Il n'est peut-être pas conservé sur toute la surface de PCE II, car il paraît absent le long du mur 3078, où une étroite tranchée exploratoire a été ouverte. Le remblai sur lequel repose le sol 3228 y contenait une pointe de flèche.

Sondage Rue 1

Partie nord

Le sondage pratiqué en 2008 le long du mur 3006 en direction du sud a pour objectif l'étude des limites de l'îlot et ses relations avec une rue dont on peut supposer l'existence à faible distance, à la fois à partir d'observations topographiques et en raison de la planification urbaine orthogonale antique bien attestée à Zénobia. Ce sondage a été repris lors de la présente campagne, avec une simple extension sur une bande étroite le long du côté est (0,90 m). Dans la partie nord de cette tranchée, le résultat principal avait été la mise au jour d'un mur d'adobe (3074-3075), effondré d'un seul tenant vers le sud : sa localisation et son orientation est-ouest invitaient à en faire un mur de clôture de l'îlot, fermant une cour en façade sud de l'habitat. C'est sur ce mur et sur les structures situées plus au sud que le travail a repris cette année, tandis que la suite de l'exploration de la cour a été remise à une campagne ultérieure.

Les caractéristiques techniques du mur 3074-3075 et les modalités de son effondrement ont pu être précisées par l'enlèvement des couches de destruction correspondantes. Le mur mesurait un plus de 2,50 m de haut pour une épaisseur de 33 cm environ (voir coupe stratigraphique 3023). On le suit en plan sur un tronçon de 3 m de long. En élévation aérienne, il comportait deux parties, inégalement préservées : la partie supérieure se composait de briques crues légères d'une argile limoneuse grisâtre (3074), mesurant environ 33 cm de largeur pour une épaisseur de 8 cm. Elles étaient liées par un mortier de sable jaunâtre très fin d'une épaisseur de 1 cm. On en distingue au moins treize assises, pour une hauteur restituée d'au moins 1,20 m, dans le profil stratigraphique de la tranchée (section 3023). Celui-ci montre que les briques ont connu une déformation progressive, de plus en plus forte vers le sud et le faite du mur : les dernières assises effondrées présentent ainsi un angle supérieur à 45° par rapport aux premières, qui, elles, sont tombées sur chant, à un angle proche de 90° avec celui de leur position d'origine. La partie inférieure du mur était quant à elle composée, sur une hauteur estimée à 1,30 m, de briques d'une argile plus lourde, rougeâtre, avec des inclusions de gravillons (3075). Les dimensions des briques, plus difficiles à apprécier dans la coupe où seules la première (?) et la dernière assise sont clairement visibles, paraissent toutefois comparables à celles de la partie supérieure.

Contrairement aux murs des pièces d'habitat, ce mur de clôture ne possédait pas de véritable solin en moellons. Mais il est probable que le grand bloc de gypse (3105) dressé sur chant mis au jour en 2008 immédiatement au nord des vestiges du mur, avait pour fonction de le renforcer. Son orientation et son emplacement correspondent à ceux du mur restitué. Surtout, la poursuite de la fouille a montré que le mur était installé sur un remblai homogène limité au sud par un radier de moellons de basalte (3232) entassés sans mortier. Ce massif possède un profil asymétrique : plus large à sa base, il connaît un pendage nettement prononcé (environ 30°) vers le nord, et semble avoir fait office de mur de soutènement pour le remblai de nivellement de l'îlot sur lequel fut construit le mur d'adobe. Il est préservé de façon inégale mais atteint sa hauteur maximale dans la partie est de la tranchée (soit 5 « assises »).

La campagne 2008 avait montré que dans cette partie est les vestiges du mur paraissaient disparaître au nord, les assises d'adobe laissant la place à une couche de remblai hétérogène de gravier et de limon (3067) tandis qu'elles se poursuivaient au sud, mais avec de fortes perturbations : la mise au jour de deux briques d'adobe plus épaisses que les briques régulières des assises et possédant entre elles un angle proche de 90° avait suggéré l'existence d'une porte dont elles feraient partie respectivement du linteau et du piédroit. D'autres éléments viennent renforcer cette hypothèse

: tout contre le côté nord-ouest de la tranchée, deux traces d'arrachement de briques, à angle droit, mesurant respectivement 1,10 m et 40 cm forment un L dont l'orientation et la localisation s'accordent avec l'emplacement présumé de l'angle inférieur ouest de la porte, et donc du seuil : ces traces sont associées dans le profil nord-sud correspondant aux vestiges des premières assises du mur, qui conservent à cet endroit un enduit argileux (d'environ 1 à 2 cm d'épaisseur) sur le parement nord. Le même profil présente les traces d'un emmarchement qui viendrait combler la différence de niveau entre le sol de la cour et le seuil de cette porte. Enfin, une grande dalle d'argile retrouvée à plat au milieu de la couche de destruction 3067 présente les mêmes caractéristiques que les briques supposées de l'encadrement de la porte : elle pourrait appartenir au piédroit ouest.

Selon cette hypothèse, l'accès à la cour se faisait donc par une porte située dans l'angle sud-ouest, tout contre le grand mur nord-sud (3006) qui semble séparer les deux grandes unités d'habitat constitutives de l'îlot dans son état final (niveau 1). L'espace situé au sud de cette porte, sur lequel elle s'est donc effondrée avec le mur, est caractérisé par un remblai argileux d'une dizaine de cm d'épaisseur qui peut correspondre à un niveau de circulation, mais il n'a livré que peu de matériel.

La destruction du mur de la cour ne signifie pas la fin totale de l'occupation de cette partie du site : dans l'angle nord-est du sondage, juste au sud du grand bloc de gypse 3105 qui devait encore émerger de la couche de destruction, on a mis au jour un grand foyer aménagé dans une fosse de faible profondeur (voir coupe 3023). Leur étaient associés quatre trous étroits et assez profonds (jusqu'à 30 cm) disposés en carré, correspondant peut-être à un dispositif suspensif lié à l'utilisation du foyer.

Dans cette partie nord du sondage, l'enlèvement des couches de destruction du niveau 1 n'a pas encore permis de retrouver de structures liées à une occupation antérieure. Mais le fond de la fosse de fondation du radier 3232 est venu percer une couche cendreuse (3248) qui appartient très probablement à ces niveaux antérieurs.

Partie sud

L'extrémité sud du sondage avait révélé en 2008 une couche de destruction associée aux vestiges très dégradés d'un mur de moellons de basalte (3080) ainsi qu'à une structure en gypse interprétée comme un seuil (3082) : ces éléments suggéraient la présence d'un niveau d'occupation, qui pouvait paraître stratigraphiquement antérieur au niveau 1. La reprise de l'exploration de ce secteur a montré qu'il s'agissait d'un habitat d'époque islamique et ne permet pas d'exclure qu'il puisse être contemporain du niveau 2, voire du niveau 1 d'occupation repéré dans l'îlot même.

Les deux assises de basalte 3080 sont prolongées vers l'est par un mur d'adobe (3107), dont les briques grises sont conservées sur 30 à 40 cm de haut — trois d'entre elles avaient été mises au jour en 2008. Ce mur d'orientation est-ouest est légèrement en retrait, vers le sud, par rapport au seuil 3082, mais peut lui être associé : les deux petits blocs de gypse de part et d'autre de la grande dalle du seuil suggèrent en effet l'existence d'un porche devant l'entrée. Les assises de basalte 3080 se prolongent d'autre part probablement en soubassement du mur d'adobe 3107, à en juger par les affleurements de quelques blocs. Au sud de ce mur, des couches de démolition argileuses sont percées de deux fosses successives, dans l'angle sud-est, la plus récente fortement cendreuse, et la plus ancienne, plus profonde, remplie de gravier (us 3205). Cette dernière fosse, à la limite sud du sondage, se poursuit jusqu'au niveau d'occupation correspondant au mur, un sol argileux sur lequel sont aménagées plusieurs installations domestiques (plan 3026).

Un premier ensemble, construit tout contre le parement sud de 3107, comprend une structure rectangulaire d'argile rubéfiée (us 3208) dont les bords conservés ne dépassent plus 5 à 7 cm — ils sont absents au sud et à l'est, probablement détruits par le creusement des fosses 3105 et 3218 respectivement. Ils sont renforcés par des fragments de brique et de céramique. Cette structure mesure 48 cm sur 106 cm et délimite une aire de travail dans laquelle on trouve plusieurs structures secondaires : la moitié nord du rectangle est occupée par la plus importante, un cylindre de terre cuite, à demi enterré (us 3207), de 29 cm de diamètre, légèrement irrégulier. Les parois relativement peu épaisses en sont là encore renforcées à l'extérieur par l'insertion de fragments de céramique

dans le sol argileux. Des briques fortement rubéfiées venaient combler cette installation, ainsi que quelques fragments de céramique et un outil en métal évoquant par sa forme une sorte de pince munie de crochets. La moitié sud du rectangle 3208 comporte trois alvéoles plus petites de forme approximativement ovale, aménagées dans une argile très rubéfiée. La plus intéressante (us 3216) possédait une couche charbonneuse (environ 1 à 2 mm d'épaisseur) sur le pourtour de ses parois. Elle était comblée par un sédiment limono-argileux blanc très compact, recouvrant un fragment de céramique et un gros clou dont la tête était prise dans la paroi.

L'ensemble évoque malgré sa taille très modeste un petit four domestique et ses installations liées. Le côté sud-est du cylindre est très endommagé et plusieurs fragments de briques alignés pourraient correspondre aux débris du conduit de tirage.

Une seconde installation (us 3231) grossièrement circulaire de plus grande taille (d'un diamètre variant entre 60 et 70 cm) et beaucoup plus ruinée se trouve à l'ouest du premier ensemble, dont elle est séparée par une plaque d'argile (us 3215) grisâtre qui a pu servir de tablette en liaison avec 3207-3208. Ce second disque d'argile porte des traces importantes de rubéfaction. Il est délimité par un bord d'épaisseur variable (4 à 5 cm) peu élevé (5 cm) : il pourrait s'agir de la base d'un autre four complètement détruit, antérieur à l'installation 3207-3208 (plan 3026).

Ces différentes installations sont associées à une céramique en partie d'époque islamique : il faut donc reconsidérer l'hypothèse de datation haute envisagée lors de la campagne précédente, et admettre qu'elles appartiennent à un habitat contemporain au mieux du niveau 2, mais plus probablement du niveau 3 de celui de l'îlot.

La nature de l'espace dans lequel elles sont installées reste à déterminer et exige une extension du sondage vers le sud et l'est.

Figures

(sauf indication contraire, crédit Samuel Provost 2009)

- plan 3022 (1 & 2) : relevé du four 3233
- coupe 3023 : profil N-S du côté est du sondage RUE 1 (N)
- plan 3026 : relevé de la partie sud du sondage RUE 1
- photo ZEN 09-3-241 (ou 242-243) : vue générale vers l'est du sondage 7 au niveau d'arrêt de la fouille.
- photo ZEN 09-3-224 (ou 225 à 230) : vue générale vers le nord du sondage RUE 1 au niveau d'arrêt de la fouille.
- photo ZEN 09-3-149 : four 3233 après dégagement.
- photo ZEN 09-3-183 : installations 3207 et 3231 dans l'angle sud-est du sondage RUE 1, vues depuis le nord.

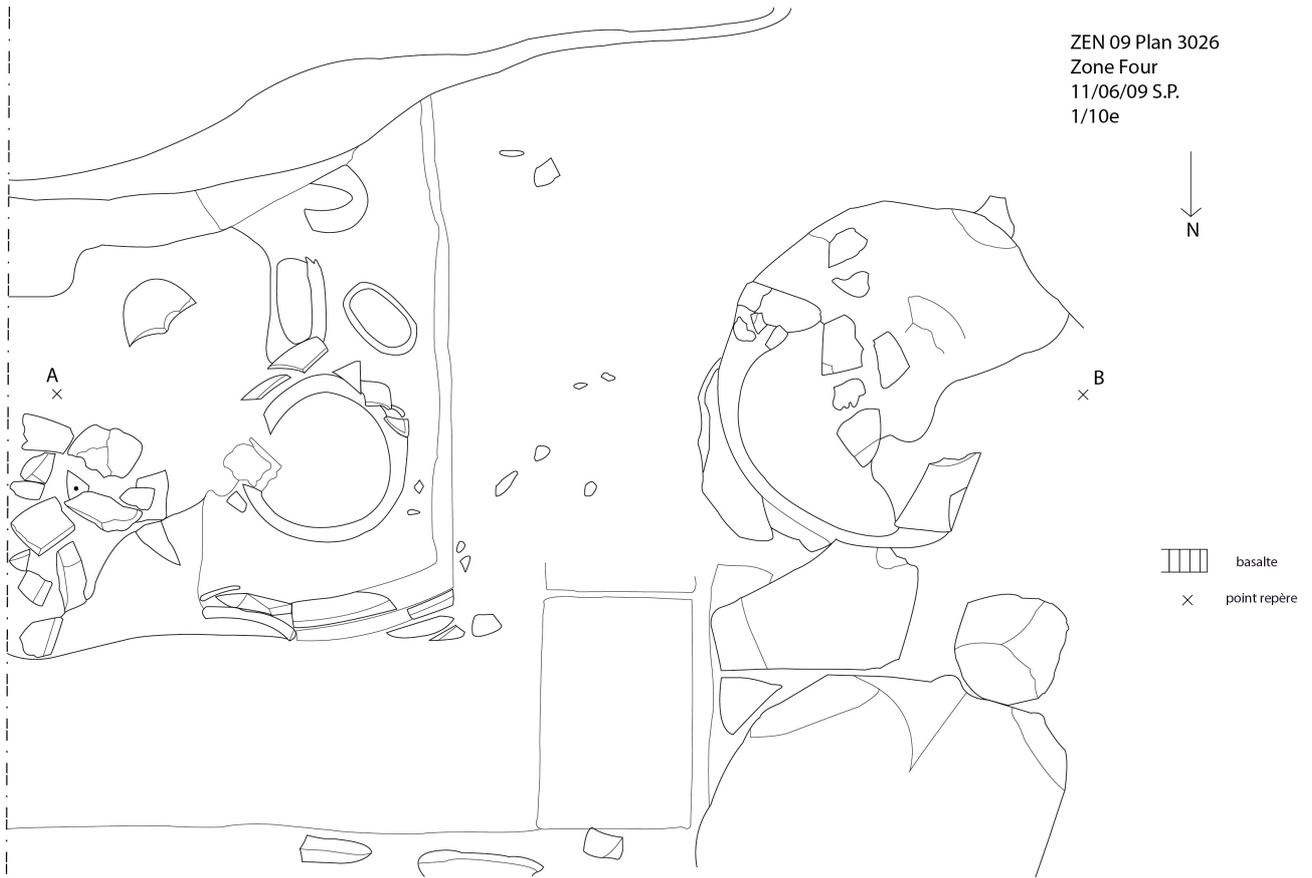


Figure 1 : plan 3026, relevé de la partie sud du sondage RUE 1

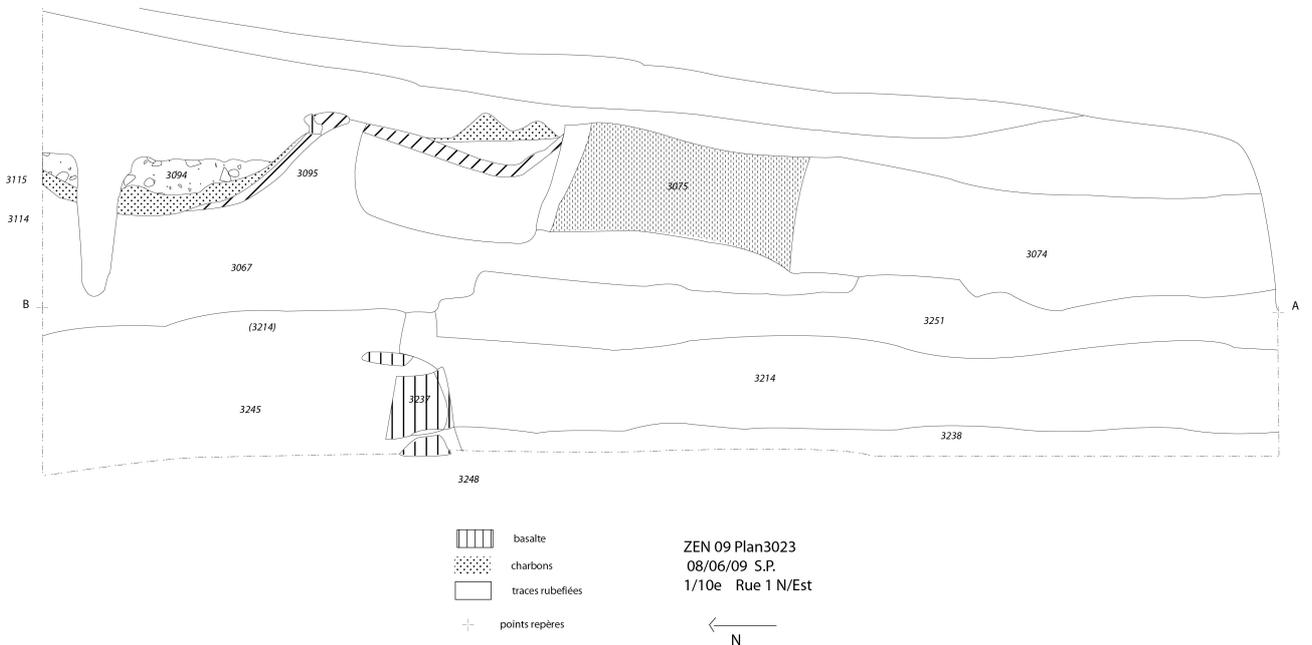


Figure 2 : coupe 3023, profil N-S du côté Est du sondage RUE 1



Figure 3 : installations 3207 et 3231 dans l'angle S-E du sondage RUE 1



Figure 4 : vue générale vers l'est du sondage 7 au niveau d'arrêt de la fouille

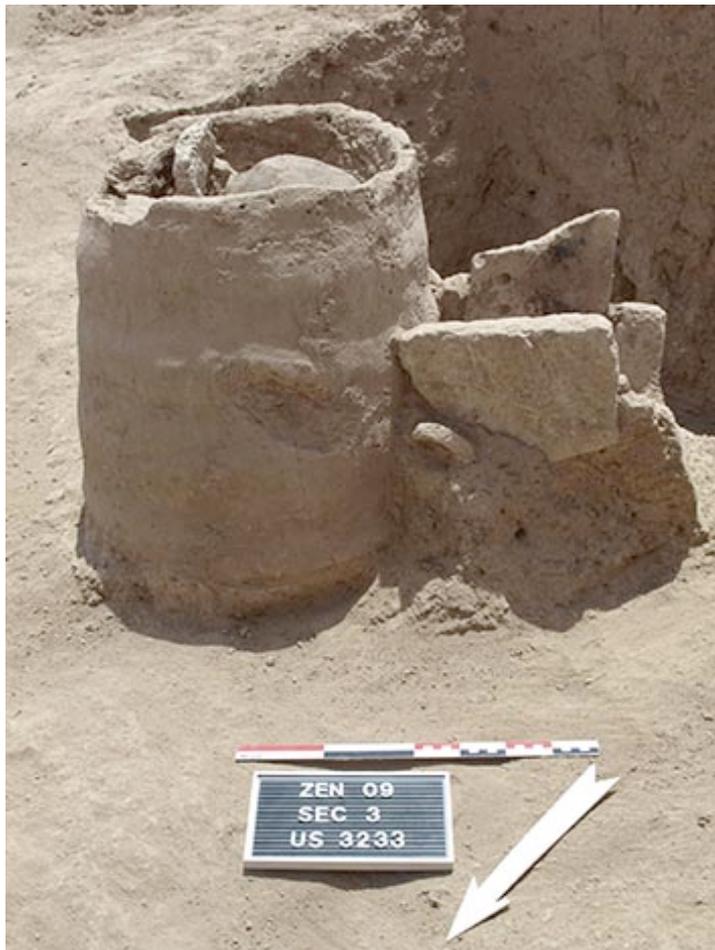


Figure 5 : four 3233 après dégagement

ZEN 09
A.V.08/06/09
Coupe 1/10e

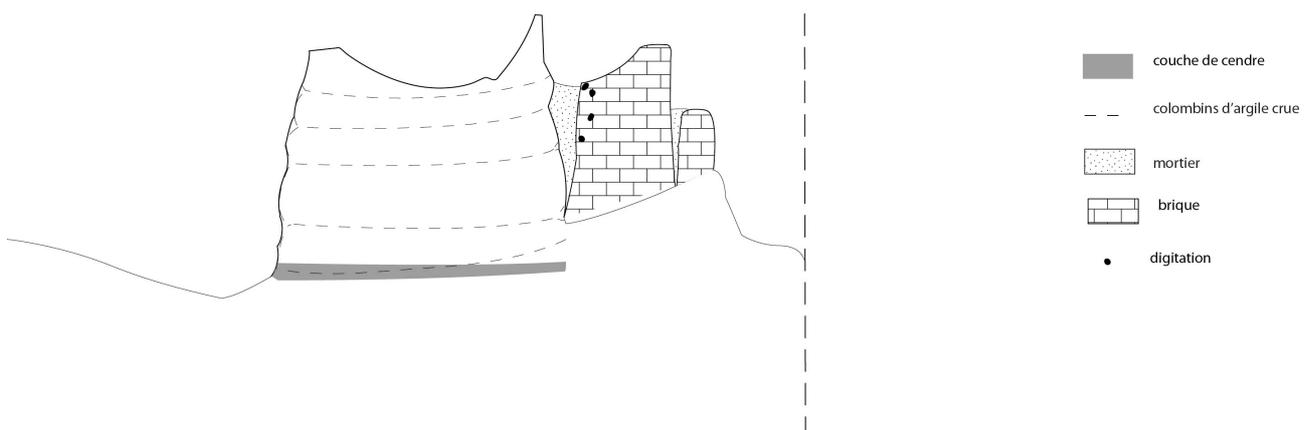


Figure 6 : coupe du four 3233 (© A. Vernet)



Figure 7 : vue générale vers le nord du sondage RUE A au niveau d'arrêt de la fouille